

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 9 décembre 2016

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 9 décembre 2016

Date de la convocation : 02 décembre 2016

Heure d'ouverture de la séance : 18 heures 30

Heure de la clôture : 20h40

Présents : Jean-Yves MÂCHARD, Mickaël GOUTAZ, Marie-France CHARPENTIER, Jean-Pierre PASUTTO, Julien MOREL, Fabien COUTURIER, Christian JACQUEMOUD, André DERISOUD, Stéphane ANTHOINE-MILHOMME,

Absent excusé: Stéphanie MATTANA

Absent: Stéphane BURDIN

Procuration: De Stéphanie MATTANA à Fabien COUTURIER

Secrétaire de séance : André DERISOUD

Avant de procéder à l'examen de l'ordre du jour et à la demande du Maire, le Conseil donne son accord pour ajouter les sujets suivants ne figurant pas dans la convocation:

- Les décisions du Maire
- Indemnité de gardiennage des églises – année 2016

1. Approbation du compte-rendu du vendredi 21 octobre 2016:

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu tel que présenté.

2. Décision du Maire

Décision 2016 01 : Mise en place d'une ligne de trésorerie sur le Budget de l'Eau

Considérant qu'en vertu de cette délibération, le Maire peut « réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 500 000 euros par année civile »

Considérant que la commune a besoin d'une ligne de trésorerie de 140 000 euros pour payer les dernières factures du marché en attendant le paiement des subventions du Conseil Départemental et de l'Etat.

L'offre du Crédit Agricole des Savoie de l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 140 000€ (cent quarante mille euros) sur 12 mois est autorisée et acceptée selon les conditions énoncées ci-dessous :

Plafond autorisé : 140 000 euros

Date expiration du contrat : 12 mois

Frais de dossier : 250 euros

Commission d'engagement : néant

Commission de non utilisation : néant

Frais de tirage : néant

Index de référence, marge : E3M moyenné +1.34% (révision de l'index mensuelle)

Paiement des intérêts : 5 jours ouvrés après le dernier jour du trimestre via la procédure débit d'office sans mandatement préalable.

Remboursement des fonds : Envoi de l'avis de remboursement par mail 3 jours ouvrés avant la date de remboursement souhaitée.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 9 décembre 2016

3. Indemnité de gardiennage des églises – année 2016

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que l'indemnité de gardiennage des églises communales est maintenue pour l'année 2016 à savoir :

- 474.22 euros pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte.
- 119.55 euros pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Pour la commune, la gardienne de l'église est Mme PASUTTO Marie-Rose, résidente au 13 rue du Cardelet à Vanzly.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer la somme de 200€ (deux cents euros). Cette somme sera versée à l'Association Diocésaine du Secteur Pastoral de Frangy pour l'année 2016.

4. Institution du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions sujétions expertise et engagement professionnel (RIFSEEP)

Les décrets 2014-513 et 2015-661 portent création du RIFSEEP. Ce régime indemnitaire est transposable aux agents de la Fonction Publique Territoriale.

Il se compose d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'Expertise (IFSE) et éventuellement, d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement.

Le comité technique du Centre de Gestion a donné un avis favorable en date du 10 novembre 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la mise en place du RIFSEEP à compter du 1^{er} janvier 2017 et fixe les conditions de versements de ces indemnités, à savoir:

- l'IFSE sera versée mensuellement
- Le CIA sera versée annuellement

L'attribution individuelle de l'IFSE et du CIA fera l'objet d'un arrêté individuel établi par le Maire.

5. Signature d'une convention de mise à disposition d'un terrain

Monsieur le Maire explique qu'Asters-CEN74 est une association dont l'objet est de développer la connaissance, la préservation et la gestion des espaces naturels, des espèces et des habitats, ainsi que l'information et la sensibilisation du public. Il agit sur le foncier, qui est un moyen de préserver les milieux naturels remarquables à long terme. C'est dans ce cadre qu'Asters-CEN74 s'est doté d'une stratégie foncière et a acquis un hectare du marais de Tirnan sur Vanzly en 2012.

Asters-CEN74 est ainsi propriétaire de la parcelle N°OB 680 de 10 105 m², située au hameau Haut Marais.

La commune souhaite mettre à disposition un emplacement qui sera utilisé par la Communauté de Communes de la Semine pour l'installation d'un poste de refoulement des eaux usées.

Ce poste récupérera les eaux usées de Chatenod, du hameau des Clos et du lieu-dit Peguet pour les envoyer dans la station d'épuration, à filtres plantés de roseaux, située à proximité (travaux en cours). La mise en place du système d'assainissement collectif supprimera les rejets vers le réseau pluvial des fosses septiques du secteur. Ce pluvial aboutit aujourd'hui à la zone humide de Tirnan. La situation projetée conduira à l'amélioration de la qualité des eaux du bassin versant.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 9 décembre 2016

La mise en place de l'assainissement collectif permettra également la validation du périmètre de protection du captage des Vorziers (travaux en cours en amont du marais de Tirnan) qui assurera la sécurisation de la ressource en eau potable du Syndicat des Eaux de la Semine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec Aster-CEN74 pour la mise à disposition d'un terrain d'une surface d'environ 215 m² pour permettre la réalisation de ce poste de refoulement et de ses organes constitutifs.

6. Signature d'une convention de financement avec le SMDEA

Concernant le renouvellement des réseaux sur la commune, le SMDEA propose de signer une convention de financement pour les travaux d'adduction d'eau inscrits au Programme Départemental 2016, pour le hameau de Chatenod et le hameau du Marteret.

Cette convention porte uniquement sur la part de la subvention départementale soit un montant de 34 225 euros. L'aide de l'agence de l'eau fera l'objet d'une convention ultérieure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention de financement avec le SMDEA.

7. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2015

Mr le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal, après présentation du rapport, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site

www.services.eaufrance.fr

8. Urbanisme:

	DOSSIER	PROJET	DEMANDEURS
CU b	CU b 074 291 16 x 0027	nouvelle construction	FAURAX Denise
	CU b 074 291 16 x 0028	nouvelle construction	FAURAX Nicole
	CU b 074 291 16 x 0046	agrandissement	DERISOUD Monique
	CU b 074 291 16 x 0047	nouvelle construction	MENEZ Antoine
CU a	CU a 074 291 16 x 0026	cu information	Maitre Viviane GIMEYS-PAUL
	CU a 074 291 16 x 0029	cu information	SCP OFFICE NOTARIAL
	CU a 074 291 16 x 0030	cu information	SCP OFFICE NOTARIAL
	CU a 074 291 16 x 0031	cu information	SCP OFFICE NOTARIAL
	CU a 074 291 16 x 0032	cu information	SCP OFFICE NOTARIAL
	CU a 074 291 16 x 0033	cu information	SCP OFFICE NOTARIAL
	CU a 074 291 16 x 0034	cu information	SCP OFFICE NOTARIAL
	CU a 074 291 16 x 0035	cu information	SCP OFFICE NOTARIAL
	CU a 074 291 16 x 0036	cu information	SCP OFFICE NOTARIAL
	CU a 074 291 16 x 0037	cu information	SCP OFFICE NOTARIAL
	CU a 074 291 16 x 0038	cu information	SCP OFFICE NOTARIAL
	CU a 074 291 16 x 0039	cu information	SCP OFFICE NOTARIAL

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY**

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 9 décembre 2016

	CU a 074 291 16 x 0040	cu information	SCP OFFICE NOTARIAL
	CU a 074 291 16 x 0041	cu information	SCP OFFICE NOTARIAL
	CU a 074 291 16 x 0042	cu information	SCP OFFICE NOTARIAL
	CU a 074 291 16 x 0043	cu information	SCP OFFICE NOTARIAL
	CU a 074 291 16 x 0044	cu information	SCP OFFICE NOTARIAL
	CU a 074 291 16 x 0045	cu information	SCP OFFICE NOTARIAL
DP	DP 074 291 16 X 0007	Aménagement des combles et modification de façades	CHARRON Loïc et CAUCHOIS Mathilde

9. Questions diverses

Indemnité de Conseil allouée au comptable :

Monsieur le Maire explique que la commune a reçu la demande d'indemnité de conseil, pour l'année 2016, allouée au percepteur. Le Conseil Municipal donne son accord pour le paiement de 100% de cette indemnité.

 Achat de matériel: Monsieur Le Maire explique qu'il est nécessaire de changer le photocopieur de la Mairie. Il est décidé par le conseil de signer un contrat de location pour 5 ans avec la société RICOH. Ce contrat comprend la maintenance ainsi que la fourniture de consommables.

 Centre de Gestion 74 : Le conseil d'administration du Centre de Gestion de la Haute-Savoie a voté les nouveaux tarifs pour l'année 2017 avec une réévaluation de la cotisation additionnelle au taux de 0.22%. Cette augmentation est due à la mise en place de la nouvelle carte intercommunale et communale sur notre département.

 SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire): Monsieur Le Maire précise que le ramassage scolaire est une compétence gérée par le SIVOS. Il est demandé que les statuts soient strictement appliqués.

 Travaux : Des travaux vont avoir lieu sur la Commune. L'enfouissement de la fibre passera sur la RD 992 jusqu'à l'intersection de la Commune d'Usinens (D31), sur la route du Cardolet entre l'intersection de l'impasse de Saborin jusqu'à la commune de Chêne en Semine et sur la RD 314 jusqu'à l'intersection de la RD 992. Pour le moment, cette fibre ne desservira pas les particuliers.

 Travaux en cours: Une réunion de chantier concernant la route de Chatenod a eu lieu, Monsieur le Maire souhaiterait que le revêtement de cette route soit entièrement refait. Suite à une prise en charge financière des entreprises RANNARD et BESSON ainsi que le SYANE, il ne resterait à la commune qu'une petite partie à financer.

 Panneau de la carte communale à l'église: Le panneau a été changé par l'entreprise, encore sous garantie.

 Arrêté d'alignement : Suite au bornage effectué par Monsieur MONOD Gérard, Géomètre expert, un arrêté d'alignement a été acté afin de rectifier les limites de propriété entre la voie communale dite "Impasse de Picaraisin" et la parcelle N°B 1213.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 9 décembre 2016

✚ Conseil Municipal: La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 18 janvier 2016 à 19h00 avec une intervention de Monsieur Hugo CARRÉ, technicien en charge de l'urbanisme, à 20h30 sur le PADD (projet d'aménagement et de développement durable).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h40.

Le secrétaire de séance,
André DERISOUD



Le Maire,
Jean-Yves MÂCHARD

